

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du Mercredi 9 Avril 2025

DEL_20250409_23

Nombre de Conseillers
En exercice **29**
De présents **19**
De votants **25**

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

Etaient présents :

**Avenant à la
délibération
RIFSEEP du
12/12/2018 - Mise
à jour des emplois
pouvant réaliser des
astreintes
d'exploitation**

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Jean-Louis LELIEVRE
Laurence FREMINET – Gilles BRIAND – Emilie CORDIER
Hervé MORICE – Eric MEIGNEN – Denis ROULAND
Jean-Pierre LE CROM – Laurence DUPONT - Stéphanie BURNEL
Cécile OLIVIER – Marjorie GARCIA - Yannick BEAUVAIS
Thierno DIALLO – Brieg PICAULT – David PELON - Françoise HAFFRAY
Alain DESMARS (départ à 20h00)

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le
10 avril 2025

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Sébastien WAIRY a donné son pouvoir à Emilie CORDIER
- Myriam LEROUX a donné son pouvoir à Cécile OLIVIER
- Benoît PICHARD a donné son pouvoir à Laurence DUPONT
- Jessica NICOLAS a donné son pouvoir à Laurence FREMINET
- Didier NOUZILLEAU a donné son pouvoir à David PELON
- Alain DESMARS a donné son pouvoir à Gilles BRIAND (départ à 20h00)

Et que la convocation avait été faite le
27 mars 2025
(documents budgétaires)
10 avril 2025

Absents : Magali MACE – Cécile NICOLAS - Michel CONANEC – Aurélie LE GUNEHEC

Madame Dominique MAHE-VINCE a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le
ID : 044-214402109-20250409-DEL_20250409_23-DE

Exposé, dans le cadre des changements d'organisation aux services techniques (création d'un poste d'adjoint responsable du service du patrimoine de la ville) portés à l'organigramme à compter du 1^{er} mars 2025, il est proposé de modifier le paragraphe VII paragraphe C de la délibération du 12 décembre 2018 sur la mise en place du RIFSEEP au sein de la commune de Trignac et modifiée par les délibérations des 5 mai 2021 et 3 avril 2024 relative à la mise à jour des emplois pouvant réaliser des astreintes d'exploitation

L'article VII paragraphe C se présentera donc comme suit :

C - Emplois concernés

Sont concernés par les astreintes de cadres :

- Le responsable de pôle Aménagement Durable
- Le responsable de service Patrimoine
- Le responsable de service Environnement
- Le responsable de service voiries grands espaces
- Le référent prévention sécurité
- Le responsable du service Logistique
- L'adjoint au responsable de service patrimoine

Sont concernés par les astreintes d'intervention ponctuelles

- Les électriciens du service patrimoine de la ville

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°17 du 12 décembre 2018 portant adoption du régime indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions de l'Expertise et l'engagement Professionnel (RIFSEEP),

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020

VU la délibération N°20210505 du 5 mai 2021, modifiant le paragraphe VII relatif aux astreintes, et dans son point C, les emplois concernés ;

Vu la délibération N°20240403 du 3 avril 2024 modifiant L'article VII, relatif aux astreintes

VU l'avis du comité social territorial du 18 mars 2025

VU l'avis de la commission administration générale en date du 24 mars 2025,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

- **Article 1** : De modifier L'article VII paragraphe C -Emplois concernés comme exposé ci-dessus
- **Article 2** : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette délibération.
- **Article 3** : Dit que la présente dépense est prévue au budget de la commune chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés »

Voix pour	25
Voix contre	0
Abstentions	0

Envoyé en préfecture le 15/04/2025 Préfet le :
Reçu en préfecture le 15/04/2025 Préfet le :
Publié en Mairie le : 
Publié ou affiché le :
ID : 044-214402109-20250409-DEL_20250409_23-DE



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT